



## PRÉFET DU CALVADOS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 08 octobre 2020

#### **COVID 19 : Renforcement des mesures sanitaires sur le département du Calvados à partir du vendredi 09 octobre 2020.**

Compte-tenu de l'évolution sanitaire dans le département depuis le début de cette semaine, le préfet du Calvados a décidé de renforcer certaines mesures de prévention afin de limiter la circulation virale.

Ces mesures de prévention ont été traduites dans deux arrêtés publiés et diffusés ce jour. **Ils s'appliquent à l'ensemble du département.**

Le premier arrêté impose aux établissements recevant du public de type N (*restaurants et débits de boissons*) exploités sur l'ensemble du département du Calvados :

- de limiter leur capacité maximale d'accueil aux 2/3 de celle indiquée dans le dernier procès-verbal de la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique ;
- d'afficher de manière visible sur leur devanture cette capacité maximale
- de limiter les groupes présents autour d'une table à moins de 10 personnes
- de ne servir que les clients assis
- de respecter une distance minimale d'un mètre **entre deux groupes de clients différents** (*et non plus seulement entre les tables*) sauf si une paroi existe pour assurer une séparation entre ces groupes.

Le second interdit les « rassemblements festifs » de plus de 30 personnes dans tous types de locaux loués ou mis à disposition gracieusement dans toutes les communes du département.

Es considéré comme « rassemblement festif », tout événement donnant lieu à la consommation de boissons et de nourriture et susceptible de se prêter ou donnant lieu à la diffusion de musique ou à la pratique de la danse.

Ces deux arrêtés s'appliquent à compter du vendredi 09 octobre jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2020 inclus et seront reconduits tant que la situation sanitaire l'exigera.

Les vacances de la Toussaint approchant et afin de vérifier leur bonne application, des contrôles seront opérés dès ce week-end sur l'ensemble du département.

Le préfet du Calvados appelle à la responsabilité de chacun d'entre nous dans tous les moments de convivialité y compris dans la sphère privée pour limiter la circulation virale.

Plus que jamais, les gestes barrières et la distanciation physique sont indispensables.

**Bureau de la Représentation de l'État  
et de la Communication**

Tél : 02 31 30 64 00

Mél : [pref-presse@calvados.gouv.fr](mailto:pref-presse@calvados.gouv.fr)

Suivez-nous sur  
[www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)

